

BUDGET PRIMITIF POUR 2025

COMMISSION « SOLIDARITE TERRITORIALE »

RAPPORTEUR COMMISSION : Monsieur NORMAND

RÉSUMÉ

Pour les routes, le réseau de voie vertes et l'aménagement des espaces publics de nos stations touristiques, le Président nous propose d'inscrire :

- **16 401 000 € de crédits d'investissement :**

- 13 544 000 € pour les opérations de maintenance de la voirie départementale, dont 3 519 000 € pour la réfection de la Rocade de Charleville-Mézières et 1 745 000 € au titre du plan pluriannuel d'investissement de remise à niveau du patrimoine des ouvrages d'art,
- 1 857 000 € pour les itinéraires et infrastructures touristiques, dont 782 521 € pour terminer la voie verte Sud-Ardenne et 665 479 € pour les études de maîtrise d'œuvre et le recrutement des entreprises de travaux sur les projets de réaménagement des espaces publics des stations touristiques départementales du lac des Vieilles-Forges et de Bairon.
- 1 000 000 € au titre du renouvellement des engins et véhicules d'exploitation routière et du parc automobile de la collectivité

- **5 793 000 € de crédits de fonctionnement** pour l'entretien courant et l'exploitation de la route, l'entretien courant du réseau des voies vertes, la viabilité hivernale, l'entretien et la réparation des matériels ainsi que les dépenses de carburant

II – BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Le montant consacré à la section d'investissement s'élève à 12 000 000 €. Un effort particulier sera mené en matière d'investissement dans nos bâtiments notamment pour l'amélioration des conditions d'apprentissage offertes aux élèves des collèges du département, une mise à niveau des conditions de travail de nos agents (notamment au niveau des centres d'exploitation routiers et maisons des solidarités), et enfin la conservation et la sécurisation des sites départementaux.

Le Président nous propose d'inscrire :

- **283 500 €** pour les travaux relatifs aux gendarmeries et qui porteront sur le lancement d'une campagne de remplacement des chaudières individuelles équipant les logements de la gendarmerie de Rethel, la sécurisation des accès aux sites via le remplacement de portails motorisés et l'installation de systèmes de contrôle d'accès
- **495 000 €** pour les opérations de travaux prioritaires liées à la sécurisation des sites
- **1 697 500 €** pour la construction d'une nouvelle Maison des Solidarités à Bogny-sur-Meuse, d'une maison des sports santé et handicap, l'extension du Foyer Départemental de l'Enfance, la réfection des toitures de certaines Maisons des Solidarités
- **450 000 €** notamment pour la construction de 2 nouveaux bâtiments sur la station touristique de Bairon, les études préalables relatives à la restructuration du centre des Vieilles Forges et au réaménagement de l'internat de la base de loisirs afin d'affiner leur coût et ajuster le programme technique des opérations.
- **6 444 500 €** pour poursuivre ou engager en 2025, les études, travaux, aménagements spécifiques relatifs aux collèges qui permettront de maintenir l'état de conservation des enveloppes bâties, d'améliorer les fonctionnalités des espaces, de les adapter aux nouvelles formes pédagogiques, de renaturer les espaces extérieurs et d'améliorer les performances énergétiques des locaux.

- **1 535 500 €** pour poursuivre et finaliser les travaux d'aménagement des centres d'exploitation de Givet, Signy l'Abbaye et d'Attigny, et afin de mener une étude globale des besoins de travaux portant sur les centres d'exploitation non encore traités. Seront poursuivies en 2025 les missions de conception relatives aux abris à sel du parc Caquot de Charleville-Mézières et du Centre d'Exploitation de Sedan.
- **290 000 €** pour poursuivre la restauration du Domaine de La Cassine situé à Vendresse, la Maison du tourisme Place du Ducale et la cristallisation des écuries du château Augeard.
- **804 000 €** pour les études et les travaux investissements sur les équipements de chauffage, remplacement des éclairages extérieurs, sécurisation des sites, l'entretien ménager et la régie de l'équipe mobile.

Concernant l'entretien, la maintenance et l'expertise, un crédit de fonctionnement de :

- **4 944 000 €** pour permettre de reconduire les actions relatives à l'état critique du patrimoine et à la sécurité des biens et des personnes, ainsi que les actions liées aux obligations de maintenance et de mise aux normes réglementaires.

III – INGENIERIE DEPARTEMENTALE

Dans le cadre du dispositif Ardennes Ingénierie, dans les domaines de l'eau et des économies d'énergie, le Président nous propose en 2025 d'inscrire les crédits nécessaires :

- en dépenses pour les droits d'accès aux plateformes de données, l'achat de matériels spécifiques et de prestations externalisées,
- en recettes pour les aides financières attendues des Agences de l'Eau et l'ADEME.

IV – DEVELOPPEMENT LOCAL

Concernant les contrats de territoire, le Président nous rappelle que l'ensemble des projets programmés dans les contrats devront être engagés avant le 31/12/2025.

Le Président nous propose de prévoir les crédits nécessaires pour honorer :

- les demandes de versements complètes et expertisées dans le cadre des contrats de territoire,
- ainsi que les demandes de versement des dossiers instruits par les EPCI dans le cadre du Fonds commun Région-Département-EPCI pour le financement d'aides à la rénovation du patrimoine bâti privé ancien.

V – AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

En 2025, le Président nous propose :

- concernant les circuits courts en restauration collective, de poursuivre les dégustations de produits ardennais au sein des collèges, dans le cadre de l'opération Bien manger – Bien bouger – Bien s'informer et d'inscrire, à ce titre, le crédit nécessaire en dépenses de fonctionnement,
- de poursuivre notre partenariat avec les acteurs du monde agricole et d'inscrire le crédit nécessaire en dépenses de fonctionnement.
- au titre des aménagements fonciers :
 - ✓ de poursuivre les six opérations d'aménagement foncier engagées à la demande des communes,
 - ✓ d'entériner la prise des arrêtés fixant les périmètres et ordonnant les opérations d'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental de LOGNY BOGNY et de MARBY,
 - ✓ s'agissant de l'aménagement foncier demandé par la commune de ROCQUIGNY, en partie remembrée en 1994, de déroger exceptionnellement aux modalités de financement d'un second aménagement foncier et d'appliquer un taux de financement à hauteur de 50 % sur la surface déjà remembrée et de 100 % sur la superficie non aménagée à ce jour,

- ✓ de poursuivre notre accompagnement aux travaux connexes collectifs liés aux opérations d'aménagement foncier demandées par les communes,
- ✓ de poursuivre le dispositif d'Echanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux (ECIR),
- ✓ d'inscrire, au titre des aménagements fonciers, les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement et d'investissement, et :
 - d'adopter les modalités d'intervention financière du Conseil départemental et, le cas échéant, la participation financière des propriétaires concernés,
 - d'adopter le règlement d'intervention relatif au financement des travaux connexes collectifs liés aux opérations d'aménagement foncier,
 - de reconduire le règlement d'intervention relatif au dispositif d'Echanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux (ECIR).

Au titre du Laboratoire Départemental d'Analyses :

- ✓ de reconduire les activités en termes de santé animale et de qualité de l'eau,
- ✓ de procéder à la réalisation de l'audit de surveillance COFRAC nécessaire à l'exercice des activités du laboratoire,
- ✓ de signer la convention relative au mandat SIEG ainsi que les conventions techniques et financières relatives à l'exercice 2025,
- ✓ d'adopter le budget annexe en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que le catalogue des prix pour 2025.

VI – DEVELOPPEMENT DURABLE, EAU ET ENERGIE

Le Président nous propose d'inscrire les crédits nécessaires à nos participations statutaires à l'EPAMA et à l'Entente Oise-Aisne, ainsi qu'à notre soutien aux programmes d'actions dans les domaines de l'environnement.

Il nous propose aussi d'inscrire les crédits nécessaires à la reconstruction de la station d'épuration du site départemental de Bairon.

Il nous propose, en partenariat avec la Région Grand Est et le Parc Naturel Régional des Ardennes, de lancer la procédure de classement en Réserve Naturelle Régionale du site de Régniowez et d'inscrire des crédits pour lancer des investigations complémentaires.

Enfin, il nous propose de poursuivre le travail d'élaboration d'un contrat-cadre avec les agences de l'eau engagé en 2024, dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention des Agences de l'eau (2025-2030).

VII – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Le Président nous propose :

- d'inscrire 2 000 € en investissement, consacré à d'éventuels vandalismes sur les installations de télécommunication,
- d'inscrire 12 000 € en fonctionnement, concernant le système radio utilisé par les routes,
- d'inscrire 57 000 € en recette de fonctionnement, dans le cadre des 19 installations de télécommunication dont le Département est propriétaire.

Avis de la Commission Solidarité Territoriale : 8 avis favorables et 1 non-participation au vote

Avis de la Commission Affaires Financières et Ressources : 4 avis favorables